



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zone ACP

Question écrite n° 68507

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie de lui donner des indications sur les aides apportées par la France au développement des télécoms en Afrique. L'Afrique subsaharienne souffre d'une fracture numérique et d'un retard très important dans ce domaine, qui freine toute perspective de décollage économique. Il lui demande donc l'action qu'elle compte mener pour favoriser les investissements nécessaires pour doter l'Afrique d'un véritable accès à internet.

Texte de la réponse

Depuis 1999, date de création des premiers groupes d'experts sur la fracture numérique, la France a progressivement mis en place une série d'outils pour aider au développement des communications électroniques en Afrique. Son action s'inscrit aujourd'hui dans le double cadre des objectifs du Millénaire (objectif 8 : construire un partenariat mondial pour le développement) et du plan d'action adopté à Genève à l'occasion de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information. Outre l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) comme outil transversal au sein des programmes traditionnels de coopération, la France met en place une stratégie spécifique de la réduction de la fracture numérique articulée autour de trois axes : démocratiser l'accès à internet, en appuyant la création de points d'accès publics à internet dans treize pays africains ; appuyer les stratégies de réformes des cadres juridiques et réglementaires, par l'organisation de rencontres et de dialogues entre les utilisateurs, le secteur privé, les régulateurs et les ministères des télécommunications, en partenariat avec la francophonie, la commission économique pour l'Afrique des Nations unies et le Canada. La France appuie également les processus de rédaction des nouvelles législations en mettant des experts de haut niveau à disposition de nos partenaires, comme actuellement au Sénégal sur la loi informatique et libertés ; appuyer et former les acteurs techniques africains de l'internet, et valoriser leur expertise à l'international, en partenariat avec l'association française de nommage internet en coopération (AFNIC) et les organisations panafricaines de l'internet. En agissant sur ces trois leviers à la fois, et travaillant étroitement avec nos partenaires multilatéraux de l'ONU (Union internationale des télécommunications, UNITAR, PNUD) ainsi qu'avec l'OIF, la France entend agir sur la demande (formation et accès) pour favoriser l'offre (investissements qui seront plus nombreux grâce aux réformes réglementaires).

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68507

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6355

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8749